



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-48  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 601, TEL QU'AMENDÉ  
(Agrandissement de la zone P-250 à même une partie de la zone C-249 –  
2880, boulevard du Curé-Labelle)**

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 601 EST AMENDÉ DE FAÇON À :

1. Agrandir la zone P-250 à même une partie de la zone C-249 afin de permettre les usages du groupe « public et institutionnel » sur le lot 2 225 596 et y assujettir les normes correspondantes;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Prévost et de ses résidents de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation publique sera tenue le mardi 1<sup>er</sup> août 2017 à 19h, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 10 juillet 2017, en vertu de la résolution no 21765-07-17;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Gaétan Bordeleau  
Appuyé par Mme Danielle Léger

ET IL EST RÉSOLU QUE le premier projet de règlement portant le numéro 601-48, intitulé : « Amendement au règlement zonage no 601, tel qu'amendé (Agrandissement de la zone P-250 à même une partie de la zone C-249 – 2880, boulevard du Curé-Labelle) » soit et est adopté, ledit règlement se lisant comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe 1 intitulée « Plan de zonage » est modifiée par l'agrandissement de la zone P-250 à même une partie de la zone C-249.

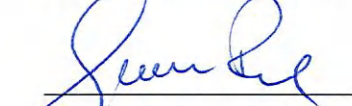
Le tout, tel que montré à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

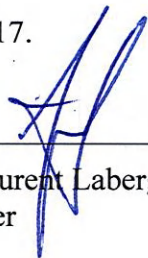
ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



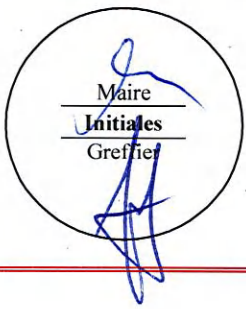
ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2017.

  
\_\_\_\_\_  
Germain Richer  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Laurent Laberge, avocat O.M.A.  
Greffier

Avis de motion :	(21765-07-17)	10 juillet 2017
Adoption du premier projet de règlement :		10 juillet 2017
Avis public l'assemblée de consultation :		20 juillet 2017
Tenue de l'assemblée de consultation :		1 <sup>er</sup> août 2017
Adoption du second projet de règlement :		
Date limite pour demande référendaire :		
Adoption du règlement :		
Approbation par la MRC :		
Entrée en vigueur :		

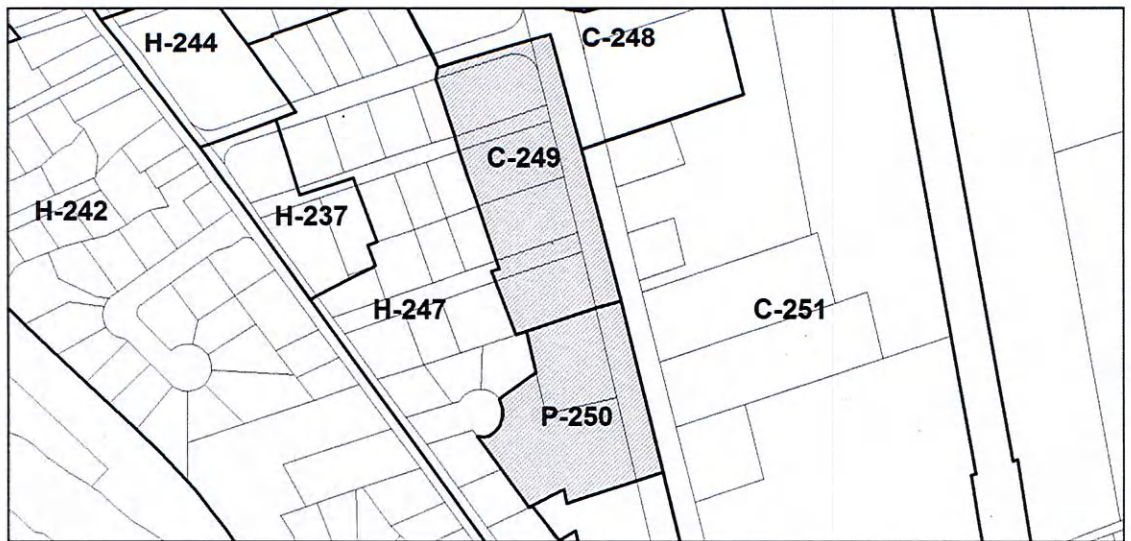




**ANNEXE A**  
**Règlement 601-48**  
**Amendement au règlement de zonage**  
**no 601**



**Zones actuelles**



**Zones modifiées**

